

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 8 février 2024, à 16h00, à l'hôtel de ville de Sayabec, 3, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre; (Absence Motivée)
Siège #5 : Madame Marie Element; (Absence Motivée)
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2024-02-41

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Monsieur Rémi Carrier, conseiller;
Madame Joannie Lajoie, conseillère;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller; (absence motivée)
Madame Marie Element, conseillère; (absence motivée)
Monsieur Lorenzo Ouellet conseiller.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à 16 h 00 à l'hôtel de ville, 3 rue Keable, le jeudi 8 février 2024 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Nomination d'un enquêteur - Harcèlement;

3. Offre de service Akifer-Plan de l'eau;
4. Résolution- Vente pour non-paiement de taxes
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 8 février 2024



Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2024-02-42

**Octroi de mandat pour
enquêtes faisant suite à
une plainte pour
harcèlement
psychologique**

ATTENDU QUE la municipalité de sayabec, dispose d'une politique de lutte contre le harcèlement au travail, connue de tous les employés et les gestionnaires;

ATTENDU QUE cette politique s'applique à tous les employés et les gestionnaire, syndiqué ou non syndiqués avec la clientèle, ainsi qu'à tout fournisseur de biens ou de services;

ATTENDU QUE la politique s'applique à tous les incidents qui ont une relation avec le travail, sur les lieux du travail ou en dehors du milieu habituel de travail ainsi que pendant et à l'extérieur des heures normales de travail;

ATTENDU QUE, l'objectif de la politique est de favoriser un climat de travail exempt de toute forme de harcèlement et assurer le respect et la dignité humaine dans les relations de travail et assurer aussi, un milieu de travail garantissant l'intégrité physique et psychologique des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère aucune forme de harcèlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- **D'octroyer le mandat au (Le cabinet),** pour une enquête faisant suite à une plainte pour harcèlement psychologique ; déposer par monsieur l'employeur numéro 03-0012 contre madame Chimène Ngomanda directrice générale et greffière trésorière.

Résolution 2024-02-43

**Vente pour non-paiement
de taxes**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la liste des contribuables ayant des arrérages de taxes envers la municipalité de Sayabec au 31 décembre 2023 est approuvée telle que présentée à la réunion du 6 février 2024 et qu'autorisation est donnée de faire parvenir à la MRC de La Matapédia, au plus tard le 19 mars 2024, les noms de ceux qui n'en auront pas acquitté le paiement pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes en juin 2024.

Résolution 2024-02-44

**Offre de services- Plan de
protection de votre source
d'eau potable (PPS)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandant pour la subvention pour l'élaboration des plans d'eau au cout de 14 360 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation de l'entreprise Akifer.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2024-02-45

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 16h15.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib